



## ARRETE DE CIRCULATION

Le Maire de la Commune de PLOUISY,

Arrêté n°2022 / 152  
VU Le Code des Collectivités Territoriales,  
VU Le Code Pénal,  
VU Le Code de la Route,

**Considérant** que dans l'intérêt de la sécurité publique, il est nécessaire de règlementer la circulation rue de l'Eglise, **du jeudi 05 janvier au vendredi 20 janvier 2023**, dans le cadre des travaux d'entretien du clocher, travaux réalisés **par l'entreprise ART CAMP'**, ZA de Pommeret- 6 rue Fulgence Bienvenue- 22120 POMMERET pour le compte de la **Mairie de PLOUISY**.

### ARRETE

**Article 1** - La circulation des véhicules sera interdite rue de l'Eglise à Plouisy, **du jeudi 05 janvier au vendredi 20 janvier 2023 de 8h à 18h**.

**Article 2** - Une déviation sera mise en place dans les 2 sens :

Au départ du carrefour rue de l'Eglise et de Traou Bourg.

Au départ du carrefour du Lann vers la rue du Croisic.

**Article 3** - Toute infraction aux dispositions du présent Arrêté sera constatée et poursuivie conformément aux lois et règlements en vigueur.

**Article 4** - Le présent arrêté sera publié et affiché conformément à la réglementation en vigueur.

**Article 5** - Monsieur le Maire de Plouisy, Monsieur Le Commandant de Gendarmerie, sont chargés chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

A PLOUISY, le 19 décembre 2022

Le Maire,

Rémy GUILLOU



Copie sera adressée à :

Monsieur le Commandant de Compagnie de Gendarmerie de Guingamp  
Monsieur le Chef du Centre de Secours de Guingamp